

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 26/12/2023

# UN CONTRAT DE MÉTHODE PASSÉ PROCHAINEMENT AVEC L'ARS AU PLUS PRES DES BESOINS DE SANTÉ DES BRETONS

Lors de sa séance du 17 octobre 2023 la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA) a émis un avis négatif sur le Projet Régional de santé (PRS3) à une très forte majorité de ses membres. Le contexte très difficile rencontré par les professionnels, les services et les établissements comme des perspectives peu abouties de réponse à leurs préoccupations ont fortement interrogé les acteurs de la démocratie en santé sur la mise en œuvre effective des orientations contenues dans ce PRS. Ils ont exprimé par ce vote, la nécessité de travailler sur des priorités resserrées en poursuivant le dialogue avec l'Agence Régionale de santé (ARS).

Il y a un enjeu fort de crédibilité pour la démocratie en santé, enjeu qui doit se traduire par le souci d'agir concrètement sur la préservation de l'accès à la santé de la population. Pour ce faire, la CRSA soutient un travail par territoires sur des organisations assurant le recours à minima aux soins et à l'accompagnement et qui facilitent les actions de prévention et de promotion de la santé pour tous.

Dans cet état d'esprit et avec une volonté de mener un travail constructif avec l'Agence Régionale de Santé de Bretagne (ARS), il a été retenu d'un commun accord le principe de la définition d'un contrat de méthode.

Ce contrat de méthode, présenté par l'ARS, a été validé par la très grande majorité des membres de la CRSA réunie en séance plénière, le 19 décembre à Lorient, sa signature étant prévue pour janvier 2024.

Le contrat reposera essentiellement sur :

- un plan d'action régional ;
- la mise en place de feuilles de routes par territoires de santé .

Le contenu de ces plans et feuilles de routes élaborées avec les conseils territoriaux de santé (CTS) portera principalement sur :

- l'accès à l'offre de soins et d'accompagnement ;
- la prévention et la promotion de la santé ;
- la participation des usagers et de la population ;
- la mobilisation de tous les moyens d'attractivité et de fidélisation auprès des professionnels de santé.

La CRSA sera particulièrement attentive tout au long de sa mandature au suivi des actions concrètes qui seront menées au profit des populations des divers territoires bretons.

**Contact presse**  
**Direction de cabinet**  
**Département communication**

**Mr Roland OLLIVIER**  
**Président de la CRSA**

Tél : 06.68.81.69.67  
Mél : [roland.ollivier@laposte.net](mailto:roland.ollivier@laposte.net)